

fédérale de l'Allemagne, une protestation contre toute tentative d'anarchie et d'invasion étrangère». Enfin si le gouverneur engageait les Luxembourgeois à ne pas se montrer indifférents aux réformes à débattre à Francfort, il insistait sur le fait que notre pays possédait de grandes libertés avant que l'Allemagne n'en connût. (50)

Au moment qui nous occupe, la Confédération se composait d'Etats qui, tous, voulaient maintenir leur indépendance. Il n'y avait donc pas de danger à craindre de ce côté. « Mais comme on l'a dit, lorsque cette menace se précisa, le gouvernement y fit face avec une hostilité dont la correspondance diplomatique donne de nombreuses preuves ». (51) A y regarder de près et pour écarter les velléités annexionnistes de la Belgique, de la France et de la Prusse, il ne restait donc au gouverneur luxembourgeois que l'issue de la Confédération allemande (présidée par l'Autriche, non par la Prusse) et cela sous le mot d'ordre « Aussi orangiste que possible, aussi allemand que nécessaire » (52) ; à quoi le peuple, sans doute, ajoutait « in petto » : mais prussien en aucune façon !

*
* *
*

Par suite de la suppression du poste de gouverneur et du changement des attributions du Conseil, tous ses membres démissionnèrent à la date du 21. 7. 1848.

Chargé de former le nouveau gouvernement, Lafontaine y appela le 1. 8. 1848 V. JURION, Ch. Mathias SIMONS, J. ULVELING et J. P. ANDRE-SERVAIS, ce dernier en remplacement d'Emmanuel SERVAIS qui avait décliné l'offre d'entrer dans le gouvernement. A Lafontaine, nommé président du conseil, furent en outre confiés les départements des Affaires Etrangères, de la Justice et des Cultes.

Mais dès la rentrée de la nouvelle Chambre des incompatibilités d'humeur surgirent entre les pouvoirs législatif et exécutif.

La Chambre des députés sortie des élections du 28. 9. 1848 comprenait une forte minorité de cléricaux, de radicaux et de libéraux, nettement hostiles au gouvernement. A ceux qui ne pouvaient pas s'expliquer les attaques dirigées par les libéraux du groupe METZ contre Lafontaine « alors que celui-ci s'était constamment montré aussi favorable qu'eux à la révision de la Constitution, qu'il n'eût rien négligé pour la faire sanctionner par le Souverain, et quoique surtout il eût obtenu le rappel de l'évêque LAURENT, qui semblait devoir combler tous leurs vœux », Emmanuel Servais répondait : « C'étaient de curieuses discussions, incompréhensibles pour quiconque n'était pas au courant des intérêts que dissimulait l'allégation de griefs politiques. » (53)

Comme l'écrivit le gouverneur à WURTH-PAQUET, chancelier intérimaire à La Haye : « Les Metz commencent à se démasquer ; ils protestèrent